

Conditions générales du Refuge du Roc de la Pêche



Réservation : ne prend effet qu'à réception d'un acompte de 25% du total de la demi-pension, dans les 10 jours suivant l'option.

Annulation moins de 15 jours avant l'arrivée l'acompte n'est pas remboursé. Possibilité de reporter dans les 2 mois qui suivent.

Annulation signalée la veille de l'arrivée : règlement de la totalité de la demi-pension.

Pour la formule « gîte vanoise », une caution de 150 € vous sera demandée.